

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2016021056

Dossier numéro : 2016-06-30/01

Titre

30 JUIN 2016. - Extrait de l'arrêt n° 105/2016 du 30 juin 2016 - (Numéro du rôle : 6385) - suspension

Source : COUR CONSTITUTIONNELLE

Publication : Moniteur belge du 05-07-2016 page : 41037

Entrée en vigueur :

Table des matières

Art. M

Texte

Article M.

En cause : la demande de suspension des articles 20 à 22 de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 18 décembre 2015 portant la première partie de la réforme fiscale, introduite par l'ASBL " FEGE " et autres.

...

Par ces motifs,
la Cour

- suspend l'article 22 de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 18 décembre 2015 portant la première partie de la réforme fiscale;
- rejette la demande de suspension pour le surplus.